



# BUSSY Saint-Martin infos

Bulletin d'Informations Municipales  
Mairie de Bussy-Saint-Martin

**MARNEetGONDOIRE**  
communauté d'agglomération

**Octobre  
2019**

N°73



**BUSSY**  
Saint-Martin  
infos

Bulletin  
d'Informations  
Municipales

Octobre 2019

Directeur  
de la Publication :  
Patrick GUICHARD

Rédaction et photos :  
Commission  
Communication  
& Information  
de la Mairie

Crédit photos :  
DR - Mairie

Conception -  
impression :  
AZAPRIM  
01 60 07 57 75

Tirage :  
400 ex  
Dépôt légal :  
en cours

IMPRIM'VERT®

**LE TRANSPORT À LA DEMANDE**



# FAIT SA TOURNÉE



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SERVICE  
DE TRANSPORT À LA DEMANDE  
PROPOSÉ SUR VOTRE COMMUNE

**EN LIVE !**

**SURPRISE OFFERTE SUR SIMPLE VISITE**

**SAMEDI 19 OCTOBRE 2019**  
de 10h30 à 11h30 devant la mairie



contact@bussy-saint-martin.com



## • ENQUÊTE PUBLIQUE • ENQUÊTE PUBLIQUE • ENQUÊTE PUBLIQUE •

### Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune



**L'enquête publique sur le projet de révision du PLU se déroule du mercredi 18 septembre 2019 9h00 au mercredi 23 octobre 2019 12h00, soit une période de 36 jours.**

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

A été désignée par le Président du tribunal administratif de Melun, Madame Monique Delafosse en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Bussy-Saint-Martin, lors de sa dernière permanence, le **Mercredi 23 octobre de 9h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la mairie de Bussy-Saint-Martin : [www.bussy-saint-martin.com](http://www.bussy-saint-martin.com)

Les observations et propositions, de l'ouverture jusqu'à la clôture de l'enquête, peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse : [enquetepublique-plu@bussy-saint-martin.com](mailto:enquetepublique-plu@bussy-saint-martin.com)

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : **Mairie de Bussy-Saint-Martin - 2, rue de la Montagne - 77600 BUSSY-SAINT-MARTIN**

Le public peut consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Bussy-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête peut être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique à la mairie de Bussy-Saint-Martin.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bussy-Saint-Martin pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et à la Présidente du tribunal administratif. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mêmes conditions sur le site internet de la mairie.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)

### Projet de **SCoT**

**Depuis 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne et Gondoire est en révision.**

**C'est le document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour notre territoire à l'horizon 2030.**

En complément du processus de concertation organisé tout au long de la révision du SCoT, l'enquête publique est un temps fort de la procédure pour garantir l'information et la participation du public au projet, arrêté par le Conseil communautaire le 27 mai 2019.

L'enquête publique sur le SCoT se déroule **DU LUNDI 07 OCTOBRE AU SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019**, soit une période de **34 jours**. Elle est conduite par une Commission d'enquête, chargée de veiller au bon déroulement de la procédure. À l'issue de l'enquête, la commission fera part de ses conclusions à la communauté d'agglomération. Cet avis permettra à Marne et Gondoire d'éclairer sa décision, et d'apporter si besoin des modifications au projet, avant son approbation prévue en **février 2020**.

Pendant l'enquête, le dossier est consultable sur papier au siège de la CAMG et en mairie de chaque commune, et sur support dématérialisé [www.registre-dematerialise.fr/scot-camg](http://www.registre-dematerialise.fr/scot-camg)

Pendant l'enquête, toute personne peut présenter ses observations et suggestions sur le projet de territoire, sur les registres d'enquête en mairie de chaque commune et au siège de la communauté d'agglomération, sur le registre dématérialisé [www.registre-dematerialise.fr/scot-camg](http://www.registre-dematerialise.fr/scot-camg), par voie postale au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et par courrier électronique [scot-camg@registre-dematerialise.fr](mailto:scot-camg@registre-dematerialise.fr)

Enfin, venez rencontrer les membres de la Commission d'enquête lors de leurs permanences sur le territoire.

Pour plus de précisions, se référer à l'arrêté et à l'avis d'enquête publique.



## Réunion de prévention

Le **jeudi 3 octobre 2019 à 15h30**, a eu lieu une réunion de prévention en partenariat avec le commissariat de police de Lagny-sur-Marne dans la Salle André Boureau. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger afin de vous sensibiliser **au vol par fausse qualité**.

**Contre le vol par fausse qualité, ayez les bons réflexes !**

- Fermez toujours vos portes à double tour.
- Protégez vos ouvertures avec des volets, des grilles, des barreaux ou des serrures fiables.
- Si une personne inconnue se présente à votre domicile, pensez toujours à regarder par le judas ou l'entrebâilleur avant d'ouvrir votre porte.
- Exigez une carte professionnelle et le justificatif d'intervention à toute personne se déclarant comme un professionnel (la poste, la police, le plombier...).

**VOUS AVEZ UN DOUTE SUR L'IDENTITÉ D'UN VISITEUR ?**

**Contactez les services de Police (17).**

## Randonnée Familiale

La randonnée familiale, organisée par le Comité des fêtes, en collaboration avec l'association Rando Rentilly 77, s'est déroulée, cette année, le dimanche 15 septembre 2019, autour de Guérard, commune pittoresque située dans un méandre de la Vallée du Grand Morin.



## Journées des Plantes & Art du Jardin

**Pour la troisième FÊTE D'AUTOMNE des journées des plantes & art du jardin en Seine-et-Marne**, plus de 70 exposants du monde végétal et des ornements de jardin se sont réunis les **5 et 6 octobre 2019** dans le parc du château de Jossigny pour une exposition-vente autour des plantes, de l'art du jardin et du terroir.

## Vide-Greniers

Le vide-greniers s'est déroulé le **dimanche 29 septembre 2019** sous la pluie. Quelques élus et membres du comité des fêtes ont dû donner de leur personne pour faire tourner le manège installé sur la place de l'église.



## Sortir en Marne et Gondoire

Le programme trimestriel «Sortir en Marne et Gondoire» s'offre un nouveau look pour la rentrée : tout de fluo vêté... pour ne pas passer inaperçu !

Mis à part le look, la formule reste la même : tous vos rendez-vous en Marne et Gondoire de septembre à décembre, 100% gratuits et 100% culture : concerts, expos, spectacles, activités pour les enfants, festivals, lectures, ...tant de choses à découvrir sans plus attendre !

Des brochures sont disponibles en mairie ou vous pouvez également retrouver ces rendez-vous via l'agenda numérique du site internet de Marne et Gondoire.



## Saison culturelle automne-hiver 2019/2020

Âme culturelle et artistique au cœur de Marne et Gondoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier vous invite à partager une nouvelle saison automne-hiver.

Une exposition, des rencontres et des temps de création autour des arts visuels, de la musique, de la littérature et des ateliers d'écriture, des spectacles et des ateliers pour le jeune public sont au programme de cet automne.

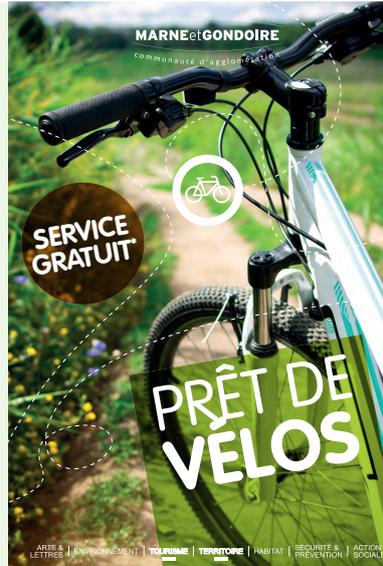
**Nouveauté cette saison, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier rejoint les "Jardins ouverts en Île-de-France"**, orchestrés par la Région Île-de-France et valorisant à la fois l'art, le spectacle vivant et la nature ; c'est avec un réel bonheur et une grande excitation que le Parc culturel s'inscrit dans cette manifestation.

Le programme est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie.



## PRÊT DE VÉLOS SERVICE GRATUIT

**Parcourez Marne et Gondoire à vélo !** Partez à la découverte des sites naturels et culturels à 35 kilomètres seulement de la capitale. Profitez des nombreux sentiers aménagés pour des balades à vélo 100% détente au cœur de ce poumon vert. Des vélos adultes et enfants sont à votre disposition gratuitement sur 3 sites touristiques du territoire à Lagny-sur-Marne et à Bussy-Saint-Martin. Visitez le Parc culturel de Rentilly-Michel Chartier et rejoignez le Moulin Russon, prenez l'air sur les bords de Marne ou combinez vélo et plongeon au centre aquatique de Marne et Gondoire...



**Site de Bussy-Saint-Martin pour le prêt de vélos**  
**Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**  
**1 rue de l'Étang - 77600 Bussy-St-Martin**

**Horaires prêt de vélos**  
**Haute saison : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre**  
Mercredi : 14h30 à 17h30  
Samedi & dimanche : 10h30 à 17h30  
Tous les jours pendant les vacances scolaires et jours fériés : 10h30 à 17h30  
**Basse saison : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril** (à la maison des mobilités uniquement)  
Mercredi : de 14h30 à 17h  
Samedi & dimanche : de 10h30 à 17h30  
Tous les jours pendant les vacances scolaires de 13h à 17h

## VÉLIGO LOCATION ARRIVE À BUSSY-SAINT-MARTIN ADOPTER UNE NOUVELLE MOBILITÉ !

**Du nouveau pour toutes celles et ceux qui sont tentés par le vélo à assistance électrique, et qui auraient besoin d'une période d'essai avant de l'adopter pour toujours !**

**Véligo Location est bien plus qu'un service, c'est un mode de vie pour les Busséens et les Franciliens qui veulent se déplacer en toute tranquillité et sans polluer.** Proposé par Île-de-France Mobilités dans le cadre du plan de développement de l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, **il offre un service de location longue durée avec assistance et permet de découvrir l'usage du vélo à assistance électrique.**

**Depuis le 11 septembre 2019, 10 000 vélos sont progressivement disponibles à la location en longue durée dans toute la région. À terme, le parc pourra atteindre 20 000 vélos,** ce qui fera de Véligo Location « le plus large service de location de vélos à assistance électrique proposé au monde », comme l'a indiqué **Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités.**

**L'offre Véligo Location est disponible partout en Île-de-France.** Pour le récupérer, vous avez le choix entre venir le chercher dans l'un des 250 points de location (dont de nombreux bureaux de poste) ou le **faire livrer directement sur le lieu de votre choix comme votre domicile ou votre lieu de travail.**

**Pour s'abonner, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr)** pour louer le vélo pour une durée de six mois<sup>2</sup> à un tarif de 40 euros par mois<sup>1</sup>, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. L'abonnement mensuel peut être pris en charge à hauteur de 50 % par l'employeur.

Ce nouveau service est cofinancé par **Île-de-France Mobilités** et la **Région Île-de-France** et opéré par Fluow, un groupement d'entreprises françaises au service de la mobilité active (**La Poste, Transdev, Vélogik et Cyclez**).

1. Location, réparations d'usure normale et garantie constructeur. Hors accessoires et services en option.

2. Six mois ferme, renouvelable une fois pour trois mois ferme. Réservé aux particuliers franciliens. Rétraction possible durant les 14 premiers jours calendaires suivant la date de souscription du contrat.



## NOUVEAU SITE INTERNET de la commune



Le nouveau site internet de Bussy-Saint-Martin est en ligne depuis mi-juillet : **nouveau design et nouvelles fonctionnalités pour mieux répondre à vos attentes.**

Vous pouvez désormais vérifier les disponibilités de la salle des fêtes André Boureau et faire vos demandes de réservation en ligne ou encore vous inscrire à la newsletter !



## RAPPEL

### L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Même si les rues de la commune sont régulièrement nettoyées, il relève du devoir de chacun d'apporter sa contribution en ce qui concerne le maintien de la propreté des voies publiques, à savoir :

- Le nettoyage et balayage des trottoirs et caniveaux situés devant votre habitation, au moins une fois par semaine.
- Le déblayage des trottoirs en cas de chute de neige ou de verglas.

#### CE QUE DIT LA LOI :

L'article L.2212 du code général des Collectivités Territoriales oblige chaque riverain à entretenir son trottoir et l'art. 1384 du Code Civil engage sa responsabilité civile en cas d'incident ou d'accident.

### L'ENTRETIEN DES JARDINS & DES TERRAINS PRIVATIFS

Les terrains non entretenus (racines, ronces, pousses de chardons, etc.) de même que les plantations (arbres, arbustes, etc.) empiétant sur les propriétés alentours peuvent devenir une véritable nuisance et source de conflit pour le voisinage.

Ce dernier peut être alors en droit d'exiger la coupe des branches d'arbre surplombant sa propriété, et ce, qu'elle que soit la hauteur.

Si ce sont des racines ou des ronces qui empiètent sur votre propriété, vous êtes en droit de les couper vous-même. Sachez en revanche que le brûlage de végétaux reste quant à lui interdit par la loi.

#### CE QUE DIT LA LOI :

Les articles L.2212-2 et L.2213-25 du code général des Collectivités Territoriales autorisent le Maire à adresser aux propriétaires une mise en demeure de défrichage, de nettoyage du terrain ou d'abandon de déchet.

### LES NUISANCES SONORES SELON L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### - PAR LES PARTICULIERS

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies ou autres instruments et outils particulièrement bruyants et servant au travail du sol, sont autorisés aux horaires suivants :

- de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

EN CAS DE CONFLIT, PRIVILÉGIEZ LA COMMUNICATION !

#### - PAR LES PROFESSIONNELS

Les chantiers de travaux privés ou publics, effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements, sont autorisés :

- de 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi,
- de 8h00 à 20h00 le samedi, et interdits les dimanches et jours fériés.

## Travaux rue du parc



Des travaux de réfection des places de stationnement ont débuté dans la rue du parc. Le ralentisseur sera déplacé.

Pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des usagers de la voie, les règles de circulation et de stationnement sont modifiées. Se référer à l'arrêté.

L'entreprise prendra toutes les dispositions de façon à réduire au minimum la gêne des usagers. Les travaux doivent durer environ 3 semaines.



## Aéroport Paris-Orly Travaux de reconstruction de la piste 3

Le Groupe ADP a engagé fin juillet un important chantier sur la piste 3 de l'aéroport Paris-Orly qui, datant de 1947 pour sa partie la plus ancienne, devait être impérativement reconstruite sur les deux tiers de sa longueur et réhabilitée sur le tiers restant et ce, en dépit des nombreux cycles de maintenance de sa chaussée.

Débutés le 28 juillet dernier après les opérations, les travaux ont consisté, dans un premier temps, à démolir et extraire l'ancien béton sur une longueur de 2200 m (les deux tiers de la piste). Pour ce faire, des moyens exceptionnels ont été déployés afin de respecter le calendrier des travaux.

Le Groupe ADP a pleinement conscience des conséquences que peuvent avoir ces travaux sur les populations riveraines et vous remercie de votre compréhension.

Des informations concernant le déroulé des travaux ainsi que le suivi du trafic de l'aéroport (prévu et réalisé) sont mises à jour toutes les semaines sur le site internet [www.entrevoisins.org](http://www.entrevoisins.org).

Le mercredi 11 septembre 2019, les élus ont été conviés à la visite du chantier et ont pu constater l'immensité des travaux.

Un document d'informations est disponible en mairie.



**sietrem**

Le SIETREM recrute... par voie statutaire ou contractuelle un **AMBASSEUR DU TRI H / F** (Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux) - Poste à pourvoir immédiatement. Plus d'informations sur [www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr).

## LA COLLECTE DU VERRE

Particulièrement sensible aux enjeux environnementaux, la ville a accepté de répondre favorablement à la proposition du SIETREM en faveur d'une collecte du verre tous les 15 jours.

**Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019, les emballages en verre seront collectés tous les MARDIS des SEMAINES PARES.**





## L'AGENDA de BUSSY



### OCTOBRE

#### FESTIVAL AUTOMNE JAZZ EN MARNE ET GONDOIRE :

16 au 20

**Mercredi 16 octobre 2019 à 16h30**

Le ballet urbain - Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

**Dimanche 20 octobre 2019 à 14h30 & 16h30** : concert sans réservation H2R Trio - Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

**Dimanche 20 octobre 2019 à 16h00 & 18h15** : PIERRE BERTRAND/CAJA NEGRA, DUKE ELLINGTON'S FAR EAST SUITE - Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

#### TAD : NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

19

de 10h30 à 11h30 - devant la mairie, découvrez le nouveau service de transport à la demande (TAD) proposé sur la commune.

### NOVEMBRE

#### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

11

Messe à 10h30 à l'église Saint-Martin suivi du dépôt de gerbes de fleurs au monument aux Morts et au cimetière.

#### MARCHÉ D'ARTISANAT D'ART

16 17

Marché d'Artisanat d'Art et vente des produits du Terroir de Seine et Marne  
Salle André Boureau

### DÉCEMBRE

#### ARBRE DE NOËL

8

Pour les enfants (jusqu'à 10 ans) de la Commune : un spectacle, la distribution des jouets par le Père Noël suivie d'un goûter sympathique - Salle André Boureau

#### GOÛTER DES ANCIENS

11

A partir de 70 ans - Salle André Boureau

#### CONCERT DE NOËL

14

Avec la chorale chœur Odyssées à 20h30 - Eglise Saint-Martin

### JANVIER

#### CÉRÉMONIE DES VŒUX

17

À partir de 19h00 - Salle André Boureau

#### CONFÉRENCE PAR JEAN GIRAUX

31

Organisée par « Les Amis de l'église ». Il nous parlera de la vie et des différents propriétaires du Château de Rentilly, ainsi que de la ferme de Saint Germain Des Noyers.  
À 19h30 - Salle André Boureau



## VOUS AIDEZ UN PARENT ATTEINT DE LA MALADIE D'ALZHEIMER OU MALADIES APPARENTÉES SOIT A VOTRE DOMICILE, SOIT EN INSTITUTION

Pour recevoir de la documentation sur la maladie d'Alzheimer et sur les activités de notre association...

Nous vous proposons

#### • UN GROUPE DE PAROLE

Un mardi par mois de 9h30 à 11h30

#### • UNE HALTE RELAIS

Un mardi par mois de 14h30 à 17h00

Salle André BOUREAU (à côté de la mairie)  
2 rue de la montagne  
77600 Bussy-Saint-Martin

Les 17 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre 2019, 14 janvier, 11 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 7 juillet 2020.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT, PRENEZ CONTACT AVEC LA MAIRIE

qui vous donnera les coordonnées de Mme GRAVOT et Mme AUZARY.

[francealzheimer-seineetmarne.org](http://francealzheimer-seineetmarne.org)

## Le CARNET de BUSSY

### NAISSANCE

#### TOUS NOS VŒUX ACCOMPAGNENT LES PARENTS

COLAS Joséphine

née le 24 avril 2019

TARANNE Alexy

né le 16 mai 2019

SOUKSAMRANE Cléa

née le 31 août 2019

### MARIAGE

#### TOUS NOS VŒUX ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ÉPOUX

STOPPATO DYER Pierre-Hugues &

GUICHARD Marie-Virginie

le 7 septembre 2019

### DÉCÈS

#### TOUTES NOS CONDOLÉANCES

MARCOIN Claude

le 10 juillet 2019



**E.S.A.T**  
**«LA GRANGE AU BOIS»**  
24 bis, av.R Poincaré (direction Provis)  
77400 LAGNY SUR MARNE  
Tél: 01 60 94 23 00

## CHRYSANTHÈMES

- **Plantes vivaces**
- **Bisannuelles**
- **Arbustes, Fruitières**
- **Vente de terreau**

OUVERTURE  
EXCEPTIONNELLE  
samedi 26 Octobre 2019

**Lundi au vendredi**  
**9h - 12h et 13h - 16h45**

Fermeture le 1<sup>er</sup> novembre